



# Force Ouvrière

*Syndicat National de la Navigation Aérienne*

CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 61 67  
Lotus Notes : [fo-crnaso@regis-dgac.net](mailto:fo-crnaso@regis-dgac.net) / E-mail: [fosnna@aol.com](mailto:fosnna@aol.com) / Site web: <http://www.snnaf.com>

## **POSTES EN RECOUVREMENT TSEEAC ET OUVRIERS D'ETAT** (réunion du 28 avril 2009)

Pascal PLANCHON, nouveau SDP au SG a rencontré les OS pour évoquer les modalités de gestion des postes en recouvrement Ouvriers d'Etat et TSEEAC.

### **Centrales Energie des CRNA**

L'animateur du GT, a rappelé que lors du dernier protocole l'administration avait pour objectif de remplacer progressivement les TSEEAC des Centrales Energie par des Ouvriers d'Etat.

Pour mémoire, FO avait obtenu pour les personnels TSEEAC et ouvriers des CE, une prime spécifique mensuelle d'un montant de 100 euros. FO avait également négocié la mise en place d'un examen professionnel IESEA spécifique au profit des TSEEAC des CE des CRNA.

FO a rappelé que cet examen pro spécifique devait être mis en place en 2009 et abordable comme cela avait été acté en CSP et en CTP DGAC.

Pascal PLANCHON a confirmé que SDRH/DSNA travaille dans l'optique de tenir une réunion sur ce sujet au plus tôt. Il s'est également engagé à que cet examen soit organisé avant la fin de l'année.

Pascal PLANCHON a soulevé la problématique du devenir des TSEEAC en CE.

Pour FO, les TSEEAC qui ne souhaitent pas devenir IESEA doivent pouvoir rester sur leur poste et postuler sur des postes vacants dans d'autres centrales (mobilité géographique), y compris dans les SNA où des postes se libèreraient.

Pascal PLANCHON s'est déclaré favorable aux demandes de FO. Les postes seront d'abord proposés aux TSEEAC des CE et, s'il n'y a pas de candidat TSEEAC, aux Ouvriers d'Etat pendant cette période transitoire.

FO a également demandé que les TSEEAC des CE puissent postuler sur les postes de Chefs de CE en qualité de candidat naturel.

L'animateur du GT a répondu favorablement à notre demande, mais a précisé que les postes seront ouverts en recouvrement TSEEAC/OE. Le choix du candidat se fera en fonction de l'expérience et du profil de l'agent.

### **Centrales Energie des SNA**

Pascal PLANCHON a rappelé que le protocole ne prévoyait pas d'accès à l'examen spécifique IESEA pour les TSEEAC en CE des SNA, mais qu'il n'était pas opposé sur le principe d'en reparler au prochain protocole. Pour mémoire FO avait été le seul syndicat à défendre le principe d'un examen spécifique lors du dernier protocole. Certains s'y étaient même opposés...

Les TSEEAC des CE des CRNA ou des SNA pourront être affectés dans les CE des SNA. Ces postes seront proposés en priorité aux TSEEAC et s'il n'y a pas de candidat, seront ouverts aux Ouvriers d'Etat.

## **LOGISTIQUE**

Les postes de responsable logistique (Chef d'équipe (O.E)/ Chef de sub (TSEEAC)) sont des postes d'encadrement. Le SG proposera des AVE à recouvrement. Le choix du candidat se fera en fonction de l'expérience et du profil de l'agent.

FO est favorable à cette gestion des postes logistiques qui permettra aux TSEEAC ex-TE ou en CE de devenir Chefs de subdivision.

## **INFORMATIQUE de GESTION**

Pascal PLANCHON a rappelé les règles définissant le fonctionnement de l'informatique de gestion à la DGAC. La hiérarchie fonctionnelle dépend du CEDRE, la hiérarchie responsable dépend du niveau local. Pour FO, il faut harmoniser la définition et la répartition des tâches dans cette branche qui emploie à la fois des O.E. et des TSEEAC.

### **O.E. et interventions sur domaine CNS ATM**

Le GT Licence ATSEP avait conclu que dans des cas spécifiques, les O.E. affectés sur les aérodromes satellites d'un SNA puissent effectuer des tâches simples et précises du domaine CNS/ATM sous la supervision téléphonique directe d'un IESSA, afin d'éviter un déplacement pour des interventions mineures.

Mais l'étude du cas de Rodez a montré que l'administration allait bien au-delà des recommandations du GT Licence ATSEP. Ce débordement a provoqué des craintes légitimes de la part des IESSA.

Dans ce cadre, FO a demandé et obtenu la mise en place de réunions spécifiques sur ce point dans le but d'obtenir un cadrage national qui garantisse :

- que toute intervention ne pourra se faire que sous la supervision constante et l'approbation d'un IESSA,
- l'O.E. qui interviendra directement sur les systèmes CNS/ATM recevra une formation et une habilitation appropriées,
- les tâches à accomplir seront clairement identifiées, répertoriées et exhaustives.

Une prochaine réunion de ce GT "Recouvrement O.E./TSEEAC" sera consacrée à l'approfondissement des points abordés.

Contacts:

- Michel LENOIR (BN/SNNA-FO pour les TSEEAC),
- Pierre GAUBERT (BN/SNPACM-FO pour les Ouvriers d'Etat).